SARL MONTEREAU CARROSSERIE

Liasse Fiscale

Du 01 octobre 2013 au 30 septembre 2014

AGREMENT DGFIP C5114.10009

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2014

Désignation de l'entreprise SARL MONTEREAU CARROSSERIE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 RUE PRES ST MARTIN 77130 MONTEREAU

Numéro SIRET* 3 9 2 4 7 0 9 8 5 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 12

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2014 Net 3	Exercice N-1 clos le 30/09/2013 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	26 450	012		26 450	26 450
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	4 493	016	4 493		
	Immobilisations corporelles*	028	63 600	030	58 303	5 298	5 482
	Immobilisations financières* (1)	040	80	042		80	80
	Total I (5)	044	94 623	048	62 795	31 827	32 012
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	11 424	052		11 424	13 425
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	60 866	070	197	60 669	83 558
	Créances (2) — Autres* (3)	072	10 854	074		10 854	8 815
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	49 367	086		49 367	26 257
	Charges constatées d'avance*	092	10 186	094		10 186	9 948
	Total II	096	142 697	098	197	142 500	142 002
	Total général (I + II)	110	237 320	112	62 993	174 327	174 014

	PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	15 000	15 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	762	762
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	81 906	81 906
	Report à nouveau	134	-45 238	-39 618
	Résultat de l'exercice	136	12 951	-5 620
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	65 382	52 430
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		30
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	22 800	46 207
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 6 561)	172	86 145	75 346
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	108 945	121 583
	Total général (I + II + III)	180	174 327	174 014

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 519
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	2 926

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

AGREMENT DGFIP C5114.10009

DGFiP N° 2033 - B 2014

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MONTEREAU CARROSSERIE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2014 (1)	Exercice N-1 clos le 30/09/2013 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	225 966	238 212
	Production vendue – biens	215		214		
	Production vendue – services *	217		218	266 231	240 860
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 000	3 500
	Autres produits			230	199	6 844
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	495 396	489 416
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	103 116	121 926
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	49 084	42 588
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	2 000	-8
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : -mobilier: 9 094 -immobilier:)			242	114 986	119 064
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	12 482	15 949
	Rémunérations du personnel*			250	128 526	122 129
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	71 751	67 760
	Dotations aux amortissements*			254	4 703	5 236
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	58	4 173
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	6 909			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	486 707	498 818
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 689	-9 402
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	3	999
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 926	
	Charges financières (V)			294		237
	Charges exceptionnelles (VI)			300		180
	Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	-1 333	-3 200
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) --- Charges (II+V+VI+VII)				310	12 951	-5 620
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	12 951	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. *terdecies*)	127		Zones de revitalisation rurales (44. *quindecies*)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Pôle de compétitivité (44. undecies)	990						
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					350	6 015
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	6 936	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :											360	6 936
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1			Déficit col.2			370	0	372	

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	23 748	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant * :	380	27 907	n° du Centre de gestion agréé	388				
Montant de la T.V.A. collectée	374	99 049	Effectif moyen du personnel * :	376	5	Dont apprentis	2	handicapés :	0	Effectif affecté à l'activité artisanale	861	0
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	51 472	Montant des prélèvements personnels de marchandises *	399							

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL MONTEREAU CARROSSERIE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	26 450	402		404		406	26 450	
	Autres	410	4 493	412		414		416	4 493	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	23 910	442	3 019	444		446	26 929	
	Installations générales agencements divers	450	22 228	452		454		456	22 228	
	Matériel de transport	460	14 861	462	1 500	464	3 028	466	13 333	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 110	472		474		476	1 110	
Immobilisations financières		480	80	482		484		486	80	
TOTAL		490	93 132	492	4 519	494	3 028	496	94 623	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	4 493	502		504		506	4 493
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 011	532	2 459	534		536	23 471
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	21 348	542	880	544		546	22 228
	Matériel de transport	550	14 242	552	1 086	554	3 028	556	12 300
	Autres immobilisations corporelles	560	26	562	278	564		566	304
TOTAL		570	61 120	572	4 703	574	3 028	576	62 795

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1 MERCEDEZ SPRINTER	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	3 028	3 028		2 926	2 926			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 3 028	580 3 028	582	584 2 926	586 2 926	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596 2 926	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MONTEREAU CARROSSERIE

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650	197	652		654		656	197
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680	197	682		684		686	197

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	53 465
Déficits imputés	983	6 936
Déficits reportables	984	46 529
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	46 529

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	1 333
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	2 768

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

AGREMENT DGFIP C5114.10009

DGFiP N° 2033-E 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

5

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SARL MONTEREAU CARROSSERIE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2013 et clos le : 30/09/2014 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	225 966
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	266 231
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	3 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	199
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	495 396
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	103 116
Variations de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	49 084
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	2 000
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	75 227
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	58
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	229 485
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	265 911
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	265 911

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

AGREMENT DGFIP C5114.10009

DGFiP N° 2033-F 2014

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300914

N° SIRET 3 9 2 4 7 0 9 8 5 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MONTEREAU CARROSSERIE

ADRESSE (voie) 8 RUE PRES ST MARTIN

CODE POSTAL 77130 VILLE MONTEREAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique CHEREAU | Prénom(s) CHRISTIAN
Nom marital | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 06/05/1951 | N° Département 89 | Commune VILLENEUVE LA GUYARD | Pays France
Adresse : N° 1 | Voie route de paris
Code Postal 77130 | Commune MONTEREAU | Pays France

Titre (2) M | Nom patronymique SOARES | Prénom(s) ALBINO
Nom marital | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 28/11/1954 | N° Département 99 | Commune PROVA - PORTUGAL | Pays France
Adresse : N° | Voie LE BOIS DE CHATILLON
Code Postal 77148 | Commune SALINS | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

AGREMENT DGFIP C5114.10009

DGFiP N° 2033-G 2014

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☒ Néant *

EXERCICE CLOS LE 300914

N° SIRET : 3 9 2 4 7 0 9 8 5 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MONTEREAU CARROSSERIE

ADRESSE (voie) 8 RUE PRES ST MARTIN

CODE POSTAL 77130 VILLE MONTEREAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

Désignation du déclarant	SARL MONTEREAU CARROSSERIE
Numéro siret	39247098500020
Exercice du 01/10/13 au 30/09/14	

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 333
CICE	4 682
TOTAL	6 015

Copyright Groupe ISA 2014 ISACOMPTA

SARL MONTEREAU CARROSSERIE
N° de siret 39247098500020

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/13 au 30/09/14

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

SARL MONTEREAU CARROSSERIE
N° de siret 39247098500020

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/13 au 30/09/14

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

SARL MONTEREAU CARROSSERIE
N° de siret 39247098500020

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/13 au 30/09/14

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
cca			10 186		
Total des charges constatées d'avance			**10 186**		

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

SARL MONTEREAU CARROSSERIE
N° de siret 39247098500020

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/13 au 30/09/14

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

N° 12515*09
Formulaire obligatoire
art 49 septies YO de l'annexe III au CGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2079-A-SD
(2014)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

(Article 244 *quater* G du code général des impôts)

Exercice clos le 30/09/2014

Au titre de l'année civile 2013

Dénomination de l'entreprise	SARL MONTEREAU CARROSSERIE	N° Siret : 39247098500020
Adresse	8 RUE PRES ST MARTIN 77130 MONTEREAU	
Nom et adresse personnelle de l'exploitant pour les entreprises individuelles		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIANT DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS* ☐

Dénomination de la société mère		N° Siret :
Adresse		

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL "ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT"* ☐

- Date du dépôt de la demande d'octroi du label "entreprise du patrimoine vivant" :	
- Date d'octroi du label "entreprise du patrimoine vivant" :	

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES[1]

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année[2]

Nombre d'apprentis (1)	Nombre de mois de présence (2)	Total (col 1 x col 2) (3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis *(total colonne 3/12)*	1	

Répartition du nombre d'apprentis en deuxième ou troisième année de leur cycle de formation et/ou préparant un diplôme de niveau supérieur à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois en présence dans l'année [2]

Nombre d'apprentis (4)	Nombre de mois de présence (5)	Total (col 4 x col 5) (6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
1	8 mois	8
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
1	12 mois	12
Nombre annuel moyen d'apprentis *(total de la colonne 6/12)*	2	1.67

* Cocher la case

[1] Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

[2] Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A -CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n°SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	TOTAL 14	

B - CADRE À SERVIR POUR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS [5]

Nom et adresse des associés et n°SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	TOTAL 15	

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet de la déclaration n° 2042 C

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant déterminé sur le relevé de solde n° 2572.

VI - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA CRÉANCE (ENTREPRISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

- Si le montant du crédit d'impôt n'a pu être imputé totalement sur l'impôt dû, vous pouvez en demander la restitution en complétant ce cadre. Le remboursement peut également être demandé à partir du formulaire n°2573-SD.

A compter du 3 mars 2014, vous pourrez demander le remboursement de votre créance par voie dématérialisée en utilisant le formulaire n° 2573-SD (en mode EFI et EDI).[6]

- Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 233 A du CGI, il est rappelé que seule la société mère du groupe peut demander le remboursement d'une créance.

Montant de la créance dont le remboursement est demandé : €

A MONTEREAU date et signature 14/01/2015

SOARES ALBINO

VII - CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date du remboursement de la créance :
Montant du remboursement :
Date de saisie :
N° d'opération du remboursement :
N° d'opération mise à jour de la créance :
N° de R.I.B. :

Cachet et signature du service

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

[5] Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre tous les associés peut être différent du montant déterminé ligne 13.

[6] Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la rubrique "Professionnels" du portail fiscal www.impots.gouv.fr.

cerfa

N° 14982*01
(article 244 *quater* C du CGI)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CICE-SD
Dépenses engagées au titre de 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

A COMPTER DU 2 JANVIER 2014, VOUS POURREZ TÉLÉ-DÉCLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCÉDURE EDI-TDFC. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA TÉLÉDÉCLARATION, VEUILLEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE "PROFESSIONNELS".

Exercice ouvert le	01	10	2013	Clos le	30	09	2014

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIRET de l'entreprise
	39247098500020
SARL MONTEREAU CARROSSERIE 8 RUE PRES ST MARTIN 77130 MONTEREAU	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		**Désignation et adresse de la société mère :**	N° SIRET de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE 2013**
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt *(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année)*[1]	1	69 211
Montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x 4 %)*	2	2 768
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail [2] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 4%) x 10%)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré *(ligne 2 + ligne 3b)*	4	2 768
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 7)*	5	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)*	6	2 768

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②)*③
			Total 7	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales **et** auprès de l'administration fiscale

[2] Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (①-②)*③
			Total	

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(report de la ligne 2 ou de la ligne 4)*	8	2 768
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 10 :* *- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;* *- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.*	10	2 768
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(ligne 7 du cadre II + ligne 10)*	11	2 768

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe *(totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)*	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 14 :* *- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif;* *- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.*	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *[(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]*	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés *(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)*	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire) est à demander cadre V **ou** à partir du formulaire n°2573-SD	17	

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042C-PRO (case 8TL ou 8UW).

IV-4. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit (hors préfinancement) :

Solde de la créance non imputé sur l'impôt dont la mobilisation sera demandée	18	

Copyright Groupe ISA (2014) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2014

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8
CHEREAU CHRISTIAN 1 route de paris 77130	250	2013	6 000				
MONTEREAU		2014	18 000				
SOARES ALBINO LE BOIS DE CHATILLON 77148	250	2013	6 000				
SALINS		2014	18 000				

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEE A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	56 801	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur le PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2014 ISACOMPTA

UNIVERSITÉ PARIS SUD
Comprendre le monde, construire l'avenir
université PARIS-SACLAY

Année universitaire
2015-2016

N° Etudiant : 21500974 INE : 2408012817 I

Nom : SOARES

Prénom : ALICE

Né(e) le 10/02/1997 à CLAMART

est régulièrement inscrit(e) à l'Université PARIS-SUD 11 en
SCIENCES L1 Licence S.T.S.

Fait à Orsay, le 15/07/2015

UNIVERSITE PARIS-SUD 11
Division des Formations
Licences/Masters
91405 Orsay Cedex
Faculté des Sciences d'Orsay

Le Président de l'Université Paris-Sud
Jacques BITTOUN